

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018**

**snalc**



**VALORISER**  
**NOS MÉTIERS**



**INVENTER**  
**UN SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER**  
**CHACUN D'ENTRE NOUS**

***Mieux vivre pour mieux accomplir sa mission***

## VALORISER

Pour pallier les insuffisances du plan Sauvadet, le SNALC exige un nouveau plan de titularisation, pérenne dans le temps, et avec un recrutement fondé sur la reconnaissance des acquis professionnels.

### Le SNALC revendique par ailleurs :

- ▶ la validation des acquis professionnels pour l'obtention d'un Master disciplinaire ou de l'enseignement et de donner aux contractuels toute facilité de suivre la formation qui prépare aux concours internes de recrutement,
- ▶ une véritable formation continue, avec un accroissement significatif du nombre de congés de formation et une VAE qualifiante permettant l'accès à la fonction publique, ou permettant une reconversion professionnelle,
- ▶ une grille de rémunération nationale avec des modalités d'entrée et d'avancement clairement identiques pour tous,
- ▶ un rattachement administratif pérenne avec la création d'une indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) et des frais de déplacement identiques à ceux des TZR sur postes multiples.

Le SNALC est la seule organisation syndicale à avoir rédigé un projet éducatif cohérent, de la maternelle au supérieur : *Permettre à tous de réussir*. À budget constant, les propositions du SNALC sont réalistes : apprentissage des fondamentaux en primaire, enseignement disciplinaire de qualité dans le secondaire, réforme redonnant une valeur au baccalauréat et permettant une meilleure orientation dans le supérieur. ■



## INVENTER

L'action du SNALC ces quatre dernières années a été déterminante pour la création d'un cadre de gestion rénové et a permis d'obtenir de nombreuses avancées, dont :

- ▶ des contrats d'un an pour les remplacements à l'année, pour la durée du remplacement pour les autres, y compris si celle-ci inclut une ou des périodes de congés scolaires,
- ▶ la réévaluation de la rémunération tous les 3 ans, la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- ▶ le reclassement en première catégorie de tous les enseignants de l'enseignement professionnel.



Ces avancées demeurent insuffisantes pour améliorer sensiblement vos conditions d'emploi et lutter contre la précarité. Le SNALC, continue d'agir pour améliorer vos conditions de travail.

### Le SNALC revendique pour les agents en CDD :

- ▶ Une formation initiale rémunérée, avec une période d'observation et un tuteur pour les débutants,
- ▶ des contrats à durée déterminée d'un an au minimum, payés à temps complet,
- ▶ l'harmonisation nationale des contrats de 3 ans, rémunérés à temps complet pour assurer des missions de courte durée, sur **la base du volontariat**.

**Le SNALC revendique pour les agents en CDI** des contrats à temps complet, avec le maintien du plein traitement, en cas de quotité incomplète, le droit (et non la possibilité) de changer d'académie avec maintien de l'ancienneté et de la rémunération. ■

## PROTÉGER

Le SNALC s'occupe individuellement des collègues qui font appel à lui pour les soutenir dans leurs démarches ou les aider à résoudre leurs problèmes. Tous ceux qui se sont adressés à nous peuvent en témoigner. C'est notre vocation et notre fierté.

### Le SNALC revendique :

- ▶ l'assistance obligatoire de l'institution pour être défendus par la loi, pour les personnels victimes d'atteinte à leur personne ou à leur réputation,
- ▶ la consultation systématique de la CCP pour le contrôle du recrutement, du droit à la formation, des questions relatives à l'affectation et au refus de renouvellement de contrat,
- ▶ la saisine de la CCP en cas de non réévaluation de la rémunération et la motivation systématique d'une telle décision,
- ▶ la création d'une véritable médecine du travail qui prenne enfin en compte l'épuisement professionnel et les risques psycho-sociaux pour les collègues qui subissent de fortes pressions, d'où qu'elles viennent,
- ▶ la subrogation des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) permettant d'éviter des situations de trop-perçus à l'origine de cas de surendettement.



Enfin le SNALC a mis en place le dispositif *Mobi-SNALC* qui permet de retrouver un second souffle ou de donner vie à une seconde carrière. ■